

Mémoires d'un banquier innocent

RAOUL WEIL. L'ex-numéro trois d'UBS accusé de complicité d'évasion fiscale, et acquitté depuis, livre sa version.

Le premier procès aux Etats-Unis contre un banquier suisse de tout premier rang accusé de complicité à l'évasion fiscale s'est conclu par un acquittement voici près d'un an. Dans ses mémoires à paraître vendredi, Raoul Weil, ex-numéro trois d'UBS, livre sa version. Tiré pour l'essentiel de notes personnelles et d'extraits du procès, «l'affaire Weil» (en allemand «Der Fall Weil») dessine en toile de fond le bras de fer fiscal entre la Suisse et les Etats-Unis. L'ancien chef de la gestion de fortune chez UBS y apparaît en cadre respectable, bouc émissaire de la chasse aux fraudeurs.

Les anciennes pratiques de l'établissement aux trois clés outre-Atlantique n'étaient pas orchestrées par la direction soutient Raoul Weil. Selon lui, elles étaient le fait de quelques moutons noirs isolés parmi les 63.000 collaborateurs de la banque.

Au passage, il porte un regard sévère sur la justice helvétique et ses ex-collègues d'UBS. La manière dont certains, y compris ceux qu'il considérait comme des amis, lui ont fait porter le chapeau a ébranlé en profondeur sa confiance en l'homme, écrit l'ancien banquier.

Le récit, qui se lit comme un roman policier, démarre avec son arrestation à Bologne. Suivent 56 jours de détention, et d'accrochages réguliers avec les codétenus. «La pression sur ma gorge m'étouffait et me faisait tousser. En un éclair, il dégagea une lame de dessous la table et agita avec détermination l'arme tranchante sous mon nez», se remémore par exemple le narrateur.

A côté des anecdotes de sa vie en prison, Raoul Weil décrit sa grande détresse psychologique et les incertitudes quant à son avenir. Sa femme lui rend régulièrement visite et coordonne depuis la Suisse les aspects juridiques. Son extradition vers les Etats-Unis puis les dix mois de résidence surveillée, bracelet électronique au pied, composent la partie la plus brûlante du livre. La description des minutieux préparatifs du procès avec ses avocats donne une nouvelle perspective sur l'affaire.

Le témoin clé de l'accusation, Martin Liechti, constitue une figure centrale. L'ancien patron des affaires offshore aux Etats-Unis a lui aussi été assigné à résidence en 2008 et contraint à coopérer. Il a obtenu sa liberté en échange de témoignages détaillés à l'encontre de son ex-chef Raoul Weil.

Dans son ouvrage, ce dernier révèle comment les procès-verbaux des dépositions de Martin Liechti ont atterri par erreur entre les mains de la défense avant même l'ouverture du procès. «Une victoire d'étape décisive», selon Raoul Weil, révéla par la lecture des documents en question.

Il affirme qu'au cours du procès, Martin Liechti était également mû par des motifs personnels. — (ats)

Une vision plus exacte de la sévérité

US PROGRAM. De nouvelles informations permettent de mieux comprendre le véritable mode de calcul des amendes infligées aux banques suisses.

SÉBASTIEN RUCHE

Mea culpa. Le dossier de Deutsche Bank Suisse permet d'avoir une idée plus précise de l'ampleur des amendes américaines infligées aux banques suisses. Les ratios calculés précédemment – y compris par l'auteur de cet article – sous-estimaient la véritable sévérité du programme de régularisation. Mais de nouvelles informations, pas toujours disponibles, permettent une meilleure compréhension. Contrairement à ce que nous pensions, les taux de pénalité de 20% à 50% semblent bel et bien appliqués.

Les amendes américaines s'élèvent en moyenne «à moins de 4% des avoirs litigieux» pour les banques de catégorie 2 du programme, écrivions-nous le 23 novembre dans un édito dont le titre, lui, reste valable («Le pire est sans doute à venir»). Sauf que nous nous basions sur une vision erronée de ces avoirs litigieux.

Notre base de calcul, utilisée aussi par certains sites web comme ustaxprogram.com, reprenait les données mentionnées dans les accords de non-poursuite (NPA). Ces accords précisent le nombre de comptes liés aux Etats-Unis («US related accounts») et la va-

leur maximale des actifs correspondants. Or tous ces comptes ne sont pas forcément soumis à pénalité.

Le terme générique de «US related accounts» regroupe l'ensemble des relations bancaires présentant des indices d'américanité (adresse, lieu de naissance, numéro de téléphone, etc).

Mais cela ne signifie pas que ces comptes sont ou ont été détenus par des contribuables américains (et donc soumis à un impôt qui aurait été éludé). Les statistiques dévoilées dans les NPA peuvent par exemple inclure des comptes détenus par des sociétés opérationnelles américaines ou des trusts non discrétionnaires et irrévocables dont les bénéficiaires américains ne recevront les actifs que dans quinze ans.

Dans cette population globale de comptes «liés aux Etats-Unis», il convient donc de ne conserver que ceux ayant un ayant droit économique américain, pour le calcul de l'amende. Comment les distinguer? C'est impossible tant que les autorités américaines ne fournissent pas ce détail. Elles l'ont fait pour la première fois dans le dossier Deutsche Bank Suisse (peut-être à l'initiative de la banque d'ailleurs).



MARCO BIZZOZERO. Le CEO de Deutsche Bank Suisse a signé un accord le 24 novembre.

Son NPA, daté du 24 novembre, précise en effet que sur les 1072 «US related accounts» hébergés par Deutsche Bank Suisse (pour une valeur cumulée de 7,65 milliards de dollars d'actifs), seuls 506 comptes avaient un ayant droit économique américain, pour des actifs totaux de 986 millions de dollars – soit environ 2% des actifs totaux de la banque à l'époque (49,7 milliards). C'est sur ces 506 comptes et le petit milliard qu'ils hébergeaient que l'amende est calculée. Les autres comptes liés aux Etats-Unis sont considérés comme «in scope, no penalty». De cette sous-population sont ensuite exclus les comptes pour lesquels la banque a prouvé qu'ils étaient fiscalement conformes ou qu'ils le sont

devenus. Ce qui n'est pas toujours possible, par exemple lorsqu'un ancien client reste introuvable, ou s'il refuse de coopérer, après avoir été fortement encouragé à rejoindre le programme d'amnistie, voire même lorsqu'il ne veut simplement pas entendre parler de régularisation. En ne retenant que les comptes détenus par des ayant droits économiques US, on obtient une vision bien différente des amendes. Dans le cas de Deutsche Bank, les 31 millions de dollars de pénalité ne représentent plus 0,41% des actifs déposés sur l'ensemble des US related accounts, mais un peu plus de 3% des avoirs détenus par les 506 comptes en mains de contribuables US. Et de toute évidence encore beaucoup plus par rapport aux seuls comptes véritablement problématiques. Limite de l'exercice: le nombre de comptes reconnus comme non déclarés par l'administration américaine ne figure malheureusement dans aucun NPA publié à ce jour. Il est même très probable que les banques ayant déjà trouvé un accord ne le connaissent pas non plus, puisqu'elles ne reçoivent que le montant de leur amende.

Selon un connaisseur du dossier,

il semble que les autorités américaines appliquent une approche assez mécanique: pour chaque compte US identifié comme non déclaré, le taux de 20%, 30% ou 50% est appliqué à son solde maximal, selon la date d'ouverture de la relation.

On notera enfin que les informations contenues dans les NPA diffèrent selon les dossiers.

Parmi les dix accords publiés en novembre, certains précisent le nombre de comptes ouverts avant le 1^{er} août 2008, entre cette date et le 28 février 2009, et enfin après le 28 février 2009 (les trois périodes déterminantes pour les pourcentages d'amende). D'autres mentionnent le nombre total de nouvelles relations bancaires ouvertes pendant la période avec des Américains, ou encore le nombre de comptes gérés par des gestionnaires externes.

D'avantage d'uniformité dans ces données serait bienvenue. ■

MEILLEURE
COMPRÉHENSION
DE LA BASE IMPOSABLE
UTILISÉE
POUR LES AMENDES
AMÉRICAINES.

La gestion indépendante abordée sous quatre angles principaux

SHOREX FORUM GENEVA. Le rendez-vous a aussi présenté quelques programmes plus exotiques.

CHRISTIAN AFFOLTER

La mission du cycle de conférences organisé à l'occasion du Shorex Wealth Management Forum Geneva annuel qui s'est tenu hier est manifestement d'aborder les principaux domaines d'activité des gestionnaires indépendants.

La gestion de fortune par le biais de représentants de plusieurs gestionnaires d'actifs, les aspects fiscaux par des juristes et comptables spécialisés dans la taxation, les programmes pour attirer de nouveaux résidents et/ou citoyens dont des cabinets spécialisés se font l'intermédiaire, et finalement l'évolution de la réglementation suisse discutée par des juristes et représentants d'associations de gestionnaires indépendants. Les intervenants ont traité ces sujets avec des degrés de détail assez divers, non sans présenter quelques idées inhabituelles.

Le spécialiste zurichois des investissements durables collaborant avec les indices Dow Jones RobecoSAM veut apporter la preuve concrète par le biais d'un nouveau fonds de placement (des études sont déjà arrivées à cette conclusion) que les entreprises veillant à une certaine diversité, notamment en ce qui concerne les sexes, dans la composition de leurs organes dirigeants génèrent des résultats supérieurs à celles qui n'ont aucune considération pour ce critère. Ce qui passe selon le gestionnaire Olaf Martin aussi

par un rôle très actif en tant qu'investisseur. La politique de vote lors des assemblées d'actionnaires en représente une part importante, mais l'équipe dédiée de RobecoSAM intervient aussi directement par le biais d'entretiens avec les dirigeants. Cette démarche est aussi appliquée pour le deuxième nouveau fonds, axé sur le bien-être des enfants. Pour ceux nettement moins confiants à l'égard du système financier, redoutant un choc de dévaluation provoqué par la planche à billets tournant sans cesse à l'échelle mondiale pour alléger la charge des dettes gouvernementales, Gregor Gregersen de Silver Bullion a présenté l'alternative de stocker de l'or ou de l'argent physique à Singapour, selon lui l'endroit le plus sûr du monde pour le faire.

Son entreprise a une préférence pour l'argent, car ce dernier est moins sous l'emprise des politiques que l'or - le président Roosevelt en avait fait la démonstration dans les années 1930.

Du côté obligatoire, il existe des stratégies permettant d'aborder le scénario aujourd'hui privilégié d'une hausse de taux par la Fed coïncidant avec une poursuite de l'assouplissement du côté de la BCE avec une certaine sérénité. Même avec des stratégies quantitatives conçues en large partie au début des années 1990. Le gestionnaire des fonds Lux-o-Rente et Flex-o-Rente de Robeco Olaf Penninga estime qu'au cours des 25 dernières années, elles ont fait

leurs preuves, en utilisant par exemple le comportement des marchés actions comme mesure de la croissance économique significative pour l'obligataire (plus que le PIB, qui a également l'inconvénient d'être moins rapidement disponible).

Et il constate que «les investisseurs ont anticipé une hausse de taux de la Fed depuis 2009 déjà. En réalité, les coupons ont continué de baisser, ce que nous avons pu exploiter.» Une autre option est de regarder un peu au-delà des marchés développés, le Mexique offrant alors l'avantage d'une connexion assez forte avec les Etats-Unis, le rendement plus solide que d'autres marchés en Amérique latine pris en considération par le gestionnaire Invex, présent dans ces deux pays.

Les discussions en table ronde ont notamment eu pour sujet les différentes manières d'imposer les héritages et les possibilités d'optimisation qui y sont liées. Les offres de certains pays d'acquiescer leur citoyenneté à condition d'y placer des fonds d'un certain montant ont été présentées pour les cas de Malte, Chypre, Antigua et St. Kitts & Nevis, ainsi que pour le Luxembourg (seulement pour le domicile fiscal). Les passports ainsi délivrés donnant accès sans visa à un grand nombre de pays ne représentent probablement pas un argument pour les citoyens suisses, mais plutôt pour la clientèle internationale des gestionnaires (Malte et Chypre sont membres de l'UE). ■

GAM: acquisitions en vue et dividende stable

Le gestionnaire de fortune GAM planifie de réaliser des acquisitions pour soutenir la croissance, notamment aux Etats-Unis et dans certaines régions asiatiques, a déclaré le directeur général (CEO), Alexander Friedman dans un entretien à «Finanz und Wirtschaft» publié hier. Par contre, le rachat d'actions ne devrait constituer qu'un instrument complémentaire aussi longtemps qu'il n'y aurait d'utilisation lucrative pour les fonds levés. «Une bonne acquisition permet un rendement beaucoup plus durable qu'un rachat d'actions», a affirmé M. Friedman.

ESISUISSE: un nouveau président pour l'association

L'association esisuisse, ex-Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses, a un nouveau président. Son vice-président actuel Barend Fruithof succède à ce poste à Patrik Gisel, patron de Raiffeisen, avec effet immédiat. Barend Fruithof est membre de la direction de la banque zurichoise Julius Baer, a communiqué mercredi esisuisse. Il siège au comité directeur de l'organisation depuis 2009 et en a assuré la vice-présidence depuis 2011. Patrik Gisel reste quant à lui membre du comité directeur, qu'il a présidé pendant près de sept ans. — (ats)

TRAJECTOIRES

PICTET: nouvel économiste au sein de l'asset allocation

Pictet Wealth Management annonce le recrutement de Frederik Ducrozet au 1^{er} septembre 2015 comme économiste au sein de l'équipe Asset Allocation & Macro Research, dirigée par Christophe Donay. Dans ses fonctions, Frederik Ducrozet dirige l'analyse macroéconomique européenne, couvrant à ce titre les Etats membres de la zone euro, le Royaume-Uni, la Suisse et les pays scandinaves. Avant de rejoindre Pictet, Frederik Ducrozet a exercé pendant dix ans les fonctions d'économiste au sein du département de recherche économique du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CIB). Titulaire d'une maîtrise en théorie économique et économie appliquée de la Paris School of Economics (PSE) et en macroéconomie et économétrie de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris («Sciences Po Paris»), il détient également un diplôme en «corporate management» et économie de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.

GS BANQUE: renforcement du pôle Investissements

GS Banque a annoncé hier la nomination de Loïc Schmid pour prendre la responsabilité de son secteur Gestion d'actifs. Loïc Schmid possède une solide expérience dans ce domaine, selon un communiqué. Il a précédemment été responsable de la gestion de portefeuille et de l'allocation d'actifs chez Sequoia Asset Management. Fort d'un esprit entrepreneurial, il a également co-créé le site d'informations financières investir.ch. GS Banque s'est dit très heureuse de son retour puisque Loïc Schmid a précédemment travaillé comme gérant de fonds à l'époque de la Banque Bénédict Hentsch. Celle-ci est devenue GS Banque SA en février 2014 suite au départ à la retraite de Bénédict Hentsch et la cession de sa participation à ses plus proches associés.